

L'an deux mille vingt et un, le 17 juin

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Cîme, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Jocelyn BAZUS, Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON LAROUTE, Dominique GOVAERTS, Claude RIOCHE, Nadine ROUX, Claire COHENNY, Carlos MARTINS, Nadine CHABOUD, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX

POUVOIR : Thomas CHABOUD a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ
Anthony MAHÉ a donné pouvoir à Nathalie BEAUFORT

SECRETAIRE : Nicole BRESTAZ

En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté.

INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente ensuite des informations à l'ensemble de l'assemblée.

- La Commune a été convoquée à une audience le 26/05 suite à un dossier d'infraction à l'urbanisme ayant fait l'objet d'un procès-verbal en 2020. La décision est attendue pour le 28/6. Le procureur demande la démolition de la construction.
- L'opération mini-jobs est reconduite cette année. Les candidats ont été reçus, en privilégiant les jeunes de Saint Geoire en Valdaine. 9 postes techniques et un administratif ont été pourvus. Les jeunes se succéderont à du 28 juin au 27 août 2021. Un moment convivial est prévu le 26 août avec remise des fiches de paie.
- Des représentants de la FAPI (fédération des associations patrimoniales de l'Isère) ont visité l'église le 16 juin accompagnés de délégués départementaux et régionaux. Dans le cadre de la réhabilitation envisagée de l'église, ces contacts peuvent être importants dans la recherche de financement.
- Les navigations poétiques se dérouleront le 1^{er} weekend de juillet. Les organisateurs peaufinent l'évènement. La commune les soutient pour la logistique.
- Le circuit des 7 châteaux se concrétise avec les supports de cartes attendus pour cet été. Le parcours qui a été testé sera sans doute modifié pour changer de sens.
- Le planning des évènements festifs de cet été est rappelé à l'assemblée. Dès le 26-27/06, fête comme chez vous, 3-4/07 les navigations poétiques, mix'arts, 27/07, images en balade, 28-29/08 St sulpice.
- L'aménagement du site de la Martinette débute par la réfection d'un terrain de tennis dès cette fin de mois.
- L'aménagement de sécurité de Champet a été proposé pour une première mouture. L'avis des riverains sollicité, des remarques sont remontées. Le dossier passera en commission urbanisme pour approfondissement et une réunion publique sera organisée.
- La préfecture de l'Isère nous a informés de la nomination de Michel CUDET comme Maire honoraire de la commune à la suite de la demande effectuée par l'association des anciens maires et adjoints de l'Isère.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ Administratif

✓ Règlement du cimetière

Ce point est reporté au prochain conseil municipal. Des précisions sont nécessaires.

✓ Contrat territorial pour la Jeunesse : convention

Pour encourager les initiatives des 12-25 ans, leur faire une place dans la société et sécuriser les transitions dans leurs parcours vers la vie adulte, le Département de l'Isère a voté en mars 2016 un plan départemental pour la jeunesse dont l'un des objectifs est d'articuler ses actions avec les missions des autres acteurs.

En effet, considérant la transversalité de la question jeunesse et l'éparpillement des interlocuteurs et des dispositifs, il apparaît essentiel que les acteurs concernés coordonnent leurs dispositifs, unissent leurs moyens et rendent lisibles leurs actions.

Pour ce faire, une convention cadre signée en octobre 2017 a formalisé l'engagement du Département et de ses partenaires institutionnels et associatifs (CAF, MSA, DDCS, DSDEN, DT PJJ, Réseau 38, CDOSI et CRAJEP) à soutenir l'émergence et l'animation de Contrats Territoriaux Jeunesse (CTJ). Ces contrats ont été pensés pour permettre de décliner localement des convergences d'expériences, d'analyses et de savoir-faire ainsi que la co-construction de projets et la mutualisation de moyens.

La Commune de Saint Geoire en Valdaine, consciente du rôle important qu'elle a à jouer pour accompagner la démarche du Département et de ses partenaires au bénéfice des jeunes de son territoire, souhaite s'associer à la démarche de CTJ pour les trois prochaines années.

Il est ainsi proposé d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer le Contrat Territorial Jeunesse annexé.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Délégation à une conseillère municipale

L'article L.2122-18 du CGCT dispose que "le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal."

Madame le Maire propose donc de déléguer les fonctions suivantes :

Dominique GOVAERTS : conseillère déléguée
Vie économique, artisanat et commerce

Décision : adopté avec 2 abstentions

Madame Gabrielle ROUX-SIBILON quitte la séance à 21h

✓ Indemnité pour une conseillère municipale déléguée

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions définies par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux avec délégation, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Etant donné que la Commune de St Geoire en Valdaine se situe dans une strate démographique de 1 000 à 3 500 habitants, les conseillers délégués peuvent prétendre à une indemnité basée sur un taux de l'indice brut maximal de la FPT (indice 1027 à ce jour), et ce dès le 1^{er} juillet 2021, date de l'établissement de l'arrêté de délégation.

Il est proposé au Conseil de voter un taux de 11,5% pour une conseillère déléguée à la vie économique, artisanat et commerce.

Décision : adopté avec une abstention

Madame Gabrielle ROUX-SIBILON reprend la séance à 21h10

✓ *Convention de mise à disposition de la buvette de la Combe*

Afin de maintenir une activité estivale sur le site La Combe où est également installée la piscine municipale, Madame le Maire propose de mettre à disposition de Mme BALSAN le local communal à usage de débit de boissons situé à La Combe, assorti de la licence 3 communale, du 23 juin au 5 septembre 2021. Il est proposé une redevance de 400 € pour la saison.

Une convention de mise à disposition du local et de la licence 3 fixera les conditions d'utilisation.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Finances*

✓ *Tableau des subventions*

Dans le cadre du budget primitif 2021, les crédits votés le 24 mars 2021 ne précisait pas le détail des affectations pour les subventions aux associations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

6574 - Subv. fonct. (privé) - autres organismes	VOTE 2021
CLUB NAUTIQUE	600 €
CLUB NAUTIQUE (Fête 14 juillet)	1 200 €
LES VAL'DAINGUES (Fête St Sulpice)	3 000 €
ASSOCIATION CONCILIEUR DE JUSTICE	50 €
USV FOOTBALL	2 100 €
Foyer Socio-Educatif CES le GUILLON	50 €
TOTAL	7 000 €

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Ressources Humaines*

✓ *Création poste d'agent technique à temps non complet*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose au Conseil la création de l'emploi suivant :

- adjoint technique territorial à temps non complet (15h) à compter du 01/09/2021

Décision : adopté à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ *Conseil départemental de l'Isère : plan de financement aménagements Place Chaize, Combe du Versoud*

Dans le cadre des aides à l'investissement, la municipalité souhaite solliciter les services du département de l'Isère.

Les espaces de rencontre et de convivialité existent sur le territoire mais dans le projet communal de rendre ces lieux accessibles à toutes les générations et d'ainsi pouvoir partager des moments conviviaux, un constat a été fait sur deux sites : la place Chaize et la Combe du Versoud.

L'un des objectifs consiste à pouvoir identifier ces lieux de détente, repos et les adapter aux publics. Pour cela, des aménagements cohérents ont été travaillés pour chacun en rapport à leur fonction initiale.

Un autre objectif est de relier les espaces dans le plan de mobilité communal et de compléter l'aménagement des Rieux également en cours.

Le projet regroupant les deux sites s'inscrit dans la volonté de permettre aux familles de partager des moments de détente et que chacun puisse trouver des activités adaptées.

Il est ainsi proposé d'inscrire le projet dans cette enveloppe selon le plan de financement ci-après :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Taux
Conseil départemental de l'Isère	33 445 €		33%
Sous-total (total des subventions publiques)	33 445 €		33 %
Participation du demandeur : - autofinancement	67 904 €		67 %
TOTAL	101 349 €		100 %

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Marché pour l'aménagement de la route des Rieux : notification*

Un nouvel appel d'offre a été publié le 12 mai 2021 avec une remise des offres fixée au 27 mai à 12 heures. Quatre offres sont parvenues dans le délai imparti.

Les propositions ont été faites par :

- EUROVIA, Espace Comboire, 4 rue du Drac, BP 308, 38 434 ECHIROLLES Cedex
- SPIE, 1530 route d'argent, 38 510 MORESTEL
- COLAS, 239 rue Augustin Blanchet – ZA Bièvre Dauphine, 38 690 COLOMBE
- CARREY, 46 route de Ferrossière, 38 110 SAINT DIDIER DE LA TOUR

Les critères intervenant pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Les prix proposés sont les suivants :

	EUROVIA	SPIE	COLAS	CARREY
Prix prestations	161 333.45 ht	148 567 ht	128 000 ht	138 635 ht

Les offres ont été classées comme suit :

	EUROVIA	SPIE	COLAS	CARREY
Mode opératoire	20	50	48	35
Moyens	10	10	10	8
Prix	31.74	34.46	40	36.93
Soit un total de	61.74	94.46	98	79.93

Considérant que l'offre de la Société COLAS est la plus avantageuse économiquement au regard des critères étudiés,

Décision : adopté à l'unanimité

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✓ *Marché de restauration scolaire : notification*

Le contrat signé avec la Société CECILLON TRAITEUR arrivant à échéance un nouvel appel d'offre a été publié le 30 avril 2021 avec une remise des offres fixée au 3 juin à 12 heures.

Quatre offres sont parvenues dans le délai imparti.

Les propositions ont été faites par :

- Sud Est Restauration, 46 rue des neuf clés, 71 004 MACON CEDEX
- Guillaud Traiteur, 2110 chemin de la voie ferrée, 38 260 LA COTE SAINT ANDRE
- SHCB, 100 rue de luzais, 38 070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
- Cécillon Traiteur, 60 ZA Les Levées, 38 470 VINAY

Les critères intervenant pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Caractéristiques environnementales de l'offre appréciées selon l'origine des denrées de base et les conditions extérieures d'acheminement des produits bruts et finis conformément aux annexes pré-définies (origine et qualité)	20
2-Valeur technique de l'offre - qualité nutritionnelle et diététique des repas - qualité de présentation - provenance des produits et procédés utilisés pour garantir leur traçabilité - mesures particulières d'hygiène utilisées - modalités de transport et de livraison - procédés de préparation des repas - variété du plan alimentaire	50
3-Prix	30

Les prix proposés avec la fourniture du pain sont les suivants :

	SUD EST RESTAURATION	GUILLAUD TRAITEUR	SHCB	CECILLON TRAITEUR
Tarif repas	3.20 ht	3.30 ht	2.96 ht	3.12 ht

Les offres ont été classées comme suit :

	SUD EST RESTAURATION	GUILLAUD TRAITEUR	SHCB	CECILLON TRAITEUR
Caractéristiques environnementales	15	18	15	18
Valeur technique de l'offre	42	43	42	43
Prix	27.75	26.91	30	28.46
Soit un total de	84.75	87.91	87	89.46

Considérant que l'offre de la Société CECILLON TRAITEUR est la plus avantageuse économiquement au regard des critères étudiés,

Décision : adopté à l'unanimité

✓ *Comptes-rendus des conseils de classe.*

Maternelle : prévision de 82 enfants pour la prochaine rentrée répartis 21 GS, 35 MS et 28 PS. Il n'y aura pas de visite de l'école en raison des conditions sanitaires mais une vidéo sera proposée. Le 28/06 un spectacle est programmé pour toutes les classes.

Elémentaire : la fermeture d'une classe est confirmée. Prévision de 105 élèves pour la prochaine rentrée répartis 24 CP, 15 CE1, 22 CE2, 15 CM1, 29 CM2. La répartition en 4 classes n'est pas faite.

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

- ✓ Commission de la transition écologique du 14/06/2021
Rapport de Pierre Eymery et Dominique Govaerts
- ✓ Commission économique du 1/06/2021
Rapport de Carlos Martins
- ✓ Commission des solidarités du 2/06/2021
Rapport de Nicole Brestaz et Claude Rioche

- ✓ SIAGA : projet d'aménagement de l'Ainan

Le SIAGA prépare la restauration morpho-écologique de l'Ainan depuis quelques années et après les formalités, les travaux débiteront entre fin 2021 et début 2022.